

Finances locales 1

Composante
Institut de préparation à l'administration générale

Présentation

Description

L'objet des finances locales consiste à étudier les pouvoirs financiers attribués aux collectivités territoriales françaises pour remplir l'ensemble des missions qui leur ont été confiées dans le cadre constitutionnel et administratif français. En ce sens, les finances locales ont une dimension technique et politique dans la mesure où leur étude consiste à apprécier le pouvoir budgétaire reconnu aux collectivités territoriales, c'est-à-dire la marge d'autonomie financière dont elles disposent. Dans cette optique, le cours de finances locales traite de la procédure budgétaire, des recettes et dépenses locales et de l'ensemble des contrôles réalisés sur les budgets locaux.

Heures d'enseignement

CM	CM	15h
----	----	-----